

Membres :

- Présents : 15
- Absents : 0
- Votants : 15

PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mialet.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes GAGNEUX Elodie, KROLIKOWSKI Delphine, MARION Eva, PELLEGRINO Sandrine, RIEUTORD Isabelle, SERVAIS Nathalie

Mrs BORGHERO Xavier, BRAHIC Gaëtan, GINS Cyril, GOURDON David, PONS Nicolas, PORTAL Jérôme, ROUSSEL Michel, SOUCHON Pierre-Elisée, VERRIEZ Jack.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de VERRIEZ Jack, le plus âgé des membres présents du conseil municipal (en application de l'article L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr BRAHIC Gaëtan en tant que plus jeune conseiller, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

DCM 9/2020 : Election du maire

Monsieur Verriez a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie (un tiers des membres en exercice du conseil municipal).

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats : Borghero Xavier, Verriez Jack

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Monsieur Verriez a obtenu 12 suffrages, Monsieur Borghero a obtenu 3 suffrages

Monsieur Verriez Jack ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et prend la présidence de l'assemblée.

DCM 10/2020 : Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

DCM 11/2020 : Election du 1^{er} Adjoint

Candidat : Mr Gins Cyril

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Gins Cyril : 12 suffrages

Monsieur Gins Cyril ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

DCM 12/2020 : Election du 2^{ème} Adjoint

Candidate : Mme Servais Nathalie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Madame Servais Nathalie : 12 suffrages

Madame Servais Nathalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Adjoint au Maire.

DCM 13/2020 : Election du 3ème Adjoint

Candidat : Monsieur Pons Nicolas

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Pons Nicolas : 12 suffrages

Monsieur Pons Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

DCM 14/2020 : Election du 4ème Adjoint

Candidat : Monsieur Souchon Pierre-Elisé

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Souchon Pierre-Elisé : 12 suffrages

Monsieur Souchon Pierre-Elisé ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire.

Lecture et diffusion de la charte de l'Elu local.

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élú local. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élú local et du chapitre III du titre II du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.